

Petit rappel sur la licence CAF et ses assurances

Suite aux 2 accidents du dimanche 19 janvier à Valmorel, voici un petit rappel sur la licence CAF et son assurance :

1-LA LICENCE

Votre licence CAF doit être accessible, dans vos poches ou sur votre téléphone (recto/verso) quand vous skiez. (Ainsi que votre carte Vitale et votre carte de mutuelle).

2-EN CAS D'ACCIDENT:

Les pisteurs

Lors d'un accident sur pistes ou hors pistes en station, il faut prévenir les pisteurs concernés. Leur numéro se trouve sur le plan des pistes, si vous n'avez ni plan ni numéro composez le 112

Prévenir le Club

Une fois qu'ils vous auront descendus soit au cabinet médical de la station, soit à l'hôpital le plus proche, merci de prévenir un initiateur alpin qui vous accompagne sur cette sortie, il pourra vous rapporter vos affaires laissées dans le car.

Le cabinet médical ou hôpital

Chez le médecin ou à l'hôpital et à la pharmacie, ce sont vos cartes vitale et mutuelle qu'il faut avoir sur vous.

3- ASSURANCE:

Assurance de la licence

La licence CAF contient une responsabilité civile, c'est à dire que si vous êtes responsable d'un accident (choc avec une autre personne notamment), vous disposez d'un conseil juridique.

Les pisteurs, prennent obligatoirement l'identité des 2 personnes lors d'une collision.

Avec option Assurance de personnes

Si vous avez, en plus, pris l'assurance de personne (cette mention est stipulée sur votre licence), vous ne devez pas avancer les frais du secours.

La descente en traîneau coûte actuellement 700 euros et bien plus pour un hélicoptère.

Lorsque vous récupérez vos skis chez les pisteurs, VOUS NE DEVEZ RIEN PAYER, ils photocopient votre licence.

Vous pouvez vous faire rapatrier. C'est simple et pratique : vous n'attendrez pas le départ du car le soir et serez mieux installés et plus vite rentrés.

Pour cela, derrière votre licence, vous avez un numéro de rapatriement. Idem vous n'avez aucun frais à avancer.

Déclaration:

Une fois chez vous, vous avez 5 jours pour déclarer votre accident à GRAS SAVOY le courtier, par téléphone ou mail (indiqués derrière votre licence).

Il va vous envoyer un numéro de dossier, c'est lui qui va gérer les secours et le rapatriement.

En revanche, si vous avez d'autres soins comme ostéopathe ou autre, vous devrez lui envoyer les factures jusqu'à hauteur de 1 200 euros.

NB: Les personnes n'ayant pas pris l'assurance de personne doivent voir avec leurs propres assurances et certainement avancer les frais.

BONNE SAISON!